

Objet et champs d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des conditions générales de vente. Elles prévalent sur tout autre document de l'acheteur, notamment sur ses conditions générales d'achat, ou ses bons de commande.

Commandes

Toute commande passée auprès de CAUX FORMATIQUE est ferme et définitive pour le Client dès la réception par CAUX FORMATIQUE d'un bon de commande écrit.

Tout devis accepté mais modifié par l'acheteur, fera l'objet d'un accusé de réception de commande. Non contesté dans un délai de 8 jours, le Vendeur validera cette commande.

Documents contractuels

Dans le cas d'une commande de formation

- CAUX FORMATIQUE fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi, ainsi que la facture.

- Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CAUX FORMATIQUE, un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

- Une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client dès la fin de la formation.

Délais de livraison

Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande confirmée par écrit ou donner lieu au versement d'une indemnité quelconque ou l'application de pénalités de retards.

Le Vendeur est déchargé de plein droit de tout engagement de délai relatif à ses livraisons et se réserve expressément le droit de suspendre la relation commerciale :

- dans le cas où les conditions de paiement convenues n'auraient pas été observées par le Client.

- dans le cas où les renseignements techniques et commerciaux, spécifications, à fournir préalablement par le Client ne seraient pas reçus par le Vendeur.

- en cas de force majeure ou d'événements tels que conflits sociaux, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accidents d'outillage, rebut important de pièces en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou toute cause amenant un chômage total ou partiel chez le Vendeur ou ses fournisseurs. Est considérée entre autre comme cas de force majeure, l'interdiction éventuelle d'exporter édictée par le gouvernement du pays d'origine du matériel.

Prix, facturation, règlements

Nos prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de la commande.

Tous nos prix sont indiqués hors taxes, il convient d'y appliquer la TVA au taux en vigueur.

Toute prestation commencée est due dans son entier.

Un acompte de 10% de la commande est demandé pour toute validation (sauf collectivités territoriales et Clients en attente d'accord de financement ou subrogation).

Cet acompte restera acquis à CAUX FORMATIQUE en cas d'annulation de la commande.

En cas de litige sur une facture, la réclamation doit se faire par écrit en recommandée avec AR, adressé au service facturation, dans les 7 jours à compter de la réception des produits.

Les factures sont payables à l'ordre de CAUX FORMATIQUE.

En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

Le solde est payable à réception de facture, ou une semaine avant le début du stage pour les formations.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus à l'employeur.

Responsabilité

En aucun cas, CAUX FORMATIQUE ne pourra être déclarée responsable du fait de la destruction ou de la détérioration de fichiers ou de programmes. Il est de la responsabilité du client de se prémunir contre ces risques en effectuant les sauvegardes nécessaires régulièrement. Les paramétrages et prestations effectuées par CAUX-FORMATIQUE sont entièrement sous le contrôle et la responsabilité du client.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bon de commande,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Retard de paiement

Conformément aux articles 1139 et 1153 alinéa 2 du Code Civil, l'arrivée de l'échéance d'une ou des factures vaudra mise en demeure automatique de payer CAUX FORMATIQUE sans aucune formalité. En conséquence, de convention expresse, le défaut ou le retard de paiement entraînera de plein droit :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, y compris les factures non échues, quel que soit le mode de règlement prévu,
- le paiement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal ; l'intérêt étant du par le seul fait de l'exigibilité de la facture. Ces intérêts de retard seront perçus sans mise en demeure préalable, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans que toutefois ce montant ne puisse être inférieur à 30€ HT, nonobstant tous dommages-intérêts auxquels pourrait prétendre CAUX FORMATIQUE du fait de non-paiement en cause,
- le paiement des frais de gestion de recouvrement s'élevant à un montant forfaitaire de 30€ HT,
- L'application d'une clause pénale égale à 10% du prix de vente Hors Taxes,
- la suspension de toutes les livraisons en cours. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à en supporter toutes les conséquences, notamment les retards dans les délais,
- la suppression de toute ligne de crédit et délai de paiement accordés au préalable,
- CAUX FORMATIQUE pourra également exercer, par simple demande adressée au Client, la revendication des éléments livrés et facturés mais non payés à l'échéance, sans mise en demeure préalable. Tout effet de commerce et chèque établi à CAUX FORMATIQUE, en règlement des factures, revenu impayé pour motif « défaut de provision » après présentation à la banque de CAUX FORMATIQUE, entraînera une indemnité forfaitaire de 30 € HT à titre de pénalité pour gestion du dossier.
- en cas de recouvrement par voie d'huissier ou judiciaire, le Client devra en sus, du montant principal, payer tous les frais et honoraires afférents à ce recouvrement.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation de formation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début du stage, CAUX FORMATIQUE se réserve le droit de facturer l'intégralité de la formation.

En cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 10 jours ouvrés avant le début du stage, CAUX FORMATIQUE se réserve le droit de facturer 50% de la formation.

L'acquiescement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Toutefois, si CAUX FORMATIQUE organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

CAUX FORMATIQUE se réserve le droit d'annuler une session. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées au Client ou imputées sur une prochaine session (selon le choix du Client).

Litiges

Les présentes sont soumises au droit français. Tout litige que les Parties ne pourraient résoudre de manière amiable relèvera de la compétence du tribunal de Commerce de Rouen y compris en cas de pluralité des défendeurs, d'appels en garantie, d'action en nullité, de procédure d'urgence ou conservatoire en référé ou sur requête.